

ÉTUDES SUPÉRIEURES

PH.D. EN THÉOLOGIE (PROGRAMMES AVANCÉS)

Changez la face du monde



UNIVERSITÉ
SAINT-PAUL
UNIVERSITY

ustpaul.ca/programmes

Renseignements généraux

En vertu de la fédération de l'Université Saint-Paul avec l'Université d'Ottawa, la Faculté de théologie de l'Université Saint-Paul offre des programmes d'études supérieures préparant à des grades universitaires conférés conjointement par les sénats des deux universités.

Ce programme a pour but de favoriser l'acquisition d'un haut niveau d'autonomie intellectuelle et de compétence dans un domaine de recherche de la théologie ainsi que la contribution à l'avancement des connaissances de sa discipline ou de son domaine d'études par une recherche originale dont témoigne la thèse doctorale. Le programme vise, en outre, la formation de personnes qualifiées pour la recherche et l'enseignement universitaire de même que pour des secteurs d'activités requérant une spécialisation avancée dans notre discipline et nos domaines d'études.

[Règlements scolaires.](#)

[Bourses d'admission.](#)

Corps professoral

ANDRAOS, Michel, Doyen

BLÉE, Fabrice, Professeur

BLOOMQUIST, Gregory, Professeur émérite

DIONNE, Christian, Professeur

E. CLIFFORD, Catherine, Professeure

ERIC HEFTY, Karl, Professeur agrégé

MARKWELL, Hazel, Professeure

MATHIEU, Yvan, Professeur agrégé

SLATTER, Mark, Professeur

SPATAFORA M.S.F., Andrea, Professeur

Conditions d'admission

Pour être admissible au doctorat :

- » Il faut posséder la maîtrise ès arts en théologie des Universités d'Ottawa / Saint-Paul ou son équivalent, avec une moyenne minimale de B+ ou l'équivalent.
- » On n'acceptera au programme de doctorat que des personnes reconnues aptes à poursuivre des études supérieures et à fournir une contribution personnelle dans le domaine des disciplines théologiques.
- » Il faut avoir une connaissance active de l'une des deux langues officielles de l'Université et une connaissance passive (capacité de suivre des cours et de lire) de l'autre (anglais, français).
- » L'admission au domaine de recherche des « études bibliques » nécessite une connaissance préalable de l'hébreu et du grec (niveau 1 - introduction) et une connaissance de l'hébreu et du grec (niveau 2 - intermédiaire) avant la présentation du projet de thèse.
- » La Faculté peut exiger l'acquisition de la maîtrise d'instruments qui seraient nécessaires pour la réalisation du projet de recherche (p. ex. la connaissance d'une langue ou l'initiation à d'autres disciplines).
- » Fournir deux lettres de référence confidentielles de professeurs familiers avec l'étudiant et son travail.
- » Fournir une ébauche détaillée du projet de recherche envisagé.

Transferts d'autres universités

Quiconque s'inscrit à l'Université Saint-Paul après avoir commencé des études supérieures dans une autre institution peut recevoir certaines équivalences pour les travaux déjà accomplis, mais la majeure partie des exigences du grade doit normalement être complétée à l'Université Saint-Paul. Toute personne candidate au doctorat qui arrive d'une autre université pour terminer ses études à l'Université Saint-Paul peut recevoir des équivalences pour des exigences de cours ou de résidence. Cependant, elle est tenue de s'inscrire à l'Université Saint-Paul pendant au moins une année, d'obtenir 12 crédits dans son domaine de recherche et de réussir un examen de synthèse.

Passage accéléré du programme de maîtrise au doctorat

Les étudiants d'un programme de maîtrise ayant une moyenne de 80% (A-) pendant les deux dernières années de leurs études de premier cycle peuvent être autorisés à passer au programme de doctorat sans avoir à rédiger une thèse de maîtrise. Ils doivent répondre aux critères suivants:

- » Les étudiants inscrits au programme de maîtrise ont la possibilité de passer directement au programme de Ph.D. sans avoir complété la thèse dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :
- » avoir obtenu une moyenne de A- pendant les deux dernières années d'études de premier cycle;
- » avoir complété au moins quatre cours d'études supérieures (12 crédits) avec une note égale ou supérieure à A- pour chacun de ces cours;
- » avoir fait un progrès jugé satisfaisant dans le programme de recherche;
- » avoir l'approbation du Comité des études supérieures.

L'étudiant doit faire une demande écrite en vue de l'obtention du passage accéléré du programme de maîtrise au programme de Ph.D. au plus tard pendant la quatrième session de son inscription et doit s'inscrire au programme de Ph.D. dans la cinquième au plus tard. Une fois le passage effectué, toutes les exigences du programme de doctorat devront être remplies.

Certains documents, parfois sur des formulaires spécifiques, sont requis. Pour plus de détails, voir la page [Étape 4 : Rassemblez les documents requis pour l'évaluation de votre demande d'admission.](#)

Exigences du grade

Cours obligatoires (12 crédits)

THO8711 Lecture et recherches dirigées I (3cr)
THO9695 Séminaire de 3e cycle en théologie (3cr)

Deux cours réguliers (3cr chacun) directement liés au sujet de thèse ou choisis en consultation avec le directeur des études supérieures

Examen de synthèse (THO9998)

- » L'examen de synthèse sert à vérifier si le candidat a acquis une culture théologique qui lui permet de connaître et de juger de façon critique les questions majeures, les débats les plus significatifs et les intervenants principaux, du passé et du présent, de son domaine de recherche et plus précisément dans le champ de sa recherche doctorale.
- » THO9998 est une activité créditée à deux composantes : un examen écrit et une présentation orale. L'évaluation du candidat se fait au terme de ces composantes.
- » Cet examen doit avoir lieu entre le début du troisième trimestre et la fin du quatrième trimestre. Il se tient avant la présentation du projet doctoral.

Pour plus de renseignements au sujet de l'examen de synthèse, veuillez vous référer au Manuel de procédures des études supérieures en vigueur à la Faculté de théologie.

Projet de thèse (THO9997)

Le sujet de recherche doit être soumis aux fins d'enregistrement après la réussite de l'examen de synthèse.

Après l'examen de synthèse, la scolarité étant terminée et, avec l'approbation du directeur de recherche, le projet de thèse est présenté au cours d'une rencontre de travail où sont invités les membres du corps professoral, les étudiants des études supérieures. Au cours de cette rencontre, les candidats présentent leur hypothèse originale et montrent comment leur projet tente de la vérifier. La rencontre de travail ne doit donc pas être perçue comme un examen mais comme un échange de points de vue, cet échange permettant de faire des suggestions en vue d'améliorer le projet.

Thèse de doctorat (THO9999)

Il faut rédiger, présenter et soutenir avec succès une thèse d'au moins 200 pages. Cette thèse doit apporter une contribution véritable à l'avancement de la science. Elle doit en plus être le résultat d'une recherche approfondie et originale. Sa qualité doit être telle qu'elle mérite d'être publiée.

Au moins six copies de la thèse, accompagnées d'un résumé de quatre pages, doivent être remises à la Faculté de théologie.

La thèse sera soumise à un jury d'examen de quatre à sept personnes, dont une sera choisie en dehors de l'Université. Si la thèse est acceptée, on appellera le candidat à la soutenir devant le jury. La communauté universitaire et le public sont invités à assister à la soutenance.

Directeur de recherche

Le directeur de recherche est nommé par la Faculté, avant la fin du deuxième trimestre, après consultation avec l'étudiant.

Comité consultatif de thèse

Au cours du premier trimestre, un comité consultatif de thèse (CCT) est formé pour chaque étudiant. Les membres du comité sont déterminés par les intérêts de l'étudiant. Ce comité est composé du directeur de thèse et de 2 ou 3 professeurs additionnels. Au moins un membre du comité, en plus du directeur de thèse, doit appartenir à la Faculté de théologie de l'Université Saint-Paul. Le CCT a pour rôle de guider et d'aider l'étudiant durant son

programme, incluant la sélection des cours, l'examen de synthèse, le projet de thèse et la soutenance.

Une rencontre entre l'étudiant et le CCT a lieu au moins une fois par trimestre. Le comité d'évaluation de la thèse peut inclure des membres qui ne font pas partie du CCT.

COURS

THO 8311 DIRECTED READINGS AND RESEARCH I (3cr.)

THO 8711 LECTURE ET RECHERCHES DIRIGÉES I (3cr.)

THO 9295 DOCTORAL SEMINAR IN THEOLOGY (3cr.)

Organization and composition of a thesis proposal acceptable to the Faculty of theology and the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies.
(Graded: S or N/S)

THO 9695 SÉMINAIRE DE 3E CYCLE EN THÉOLOGIE (3cr.)

Organisation et rédaction d'un projet de thèse acceptable par la Faculté de théologie et la Faculté des études supérieures et postdoctorales. (Noté : S ou NS)

THO 9998 EXAMEN DE SYNTHÈSE

THO 9999 THÈSE DE DOCTORAT

Adresse

Bureau des admissions, du registraire et des services étudiants

Pièce 148

Université Saint-Paul

223, rue Main

Ottawa (Ontario)

K1S 1C4

CANADA

Téléphone : 613 236-1393

Télécopieur : 613 782-3014

admission@ustpaul.ca

Heures d'ouverture du 15 août au 31 mai

Lundi au jeudi : 8 h à 17 h

Vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Heures d'ouverture du 1er juin au 14 août

Lundi au vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h